

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 14 juillet 2015** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H33

2015-07-186 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Levée de fonds – Centre Notre-Dame-de-Fatima;
- 7.2 Renouvellement de l'adhésion à l'assurance collective du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- 7.3 Autorisation de dépenses – poste de pompage no 16.

ADOPTÉE

2015-07-187 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-07-188 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUIN 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2015, au montant de **461 213,13 \$**.

ADOPTÉE

2015-07-189 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2015, au montant de **963 848,88 \$**.

ADOPTÉE

2015-07-190 SOUPER DU CONSEIL 2015 – AFFECTATION FONDS JEUNESSE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'affecter la somme de **11 274 \$** au Fonds Jeunesse étant les profits générés par le souper du Conseil 2015.

ADOPTÉE

2015-07-191 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – RÉGLEMENTS 374, 379, 420, 377 ET 431

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE** pour son emprunt par billets en date du 21 juillet 2015 au montant de 413 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 374, 379, 420, 377 et 431. Ce billet est émis au prix de **98,770** CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série 5 ans comme suit :

60 300 \$	1,75 %	21 juillet 2016
61 700 \$	1,90 %	21 juillet 2017
63 400 \$	2,00 %	21 juillet 2018
65 200 \$	2,10 %	21 juillet 2019
162 500 \$	2,25 %	21 juillet 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2015-07-192 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – RÉGLEMENTS 374, 379, 420, 377 ET 431

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite emprunter par billet un montant total de 413 100 \$:

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
374	63 200 \$
379	133 800 \$
420	122 500 \$
377	36 500 \$
431	57 100 \$

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors d'un refinancement;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a, le 20 juillet 2015, un montant de 432 100 \$ à renouveler sur un emprunt original de 964 700 \$, pour une période de 5 ans et 10 ans, en vertu des règlements numéros 374, 379, 420, 377 et 431;

-70-

Considérant qu'un montant de 19 000 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 413 100 \$;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 413 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 374, 379, 420, 377 et 431 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 21 juillet 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	60 300 \$
2017	61 700 \$
2018	63 400 \$
2019	65 200 \$
2020	66 900 \$(à payer en 2020)
2020	95 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 juillet 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 420 et 431, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot emprunte 413 100 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

2015-07-193 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-32, RÉGISSANT LES NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES BÂTIMENTS DE TYPE « MÉGA DÔME » ET LES BÂTIMENTS AGRICOLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement no 437-32, régissant les normes d'aménagement pour les bâtiments de type « méga dôme » et les bâtiments agricoles du règlement de zonage no 437;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

-71-

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter sans changement le second projet de règlement no 437-32, régissant les normes d'aménagement pour les bâtiments de type « méga dôme » et les bâtiments agricoles du règlement de zonage no 437.

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-07-194 RÈGLEMENT NO 515-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le projet de règlement no 515-1, modifiant le Règlement no 515, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'encadrer la construction de « méga dômes »;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter le second projet de Règlement no 515-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515 ».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-07-195 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 510-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels no 510, afin notamment de permettre l'usage unifamilial ou multifamilial dans certains secteurs et un usage commerce de voisinage dans le noyau villageois;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 18h30 au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter sans changement le second projet de règlement no 510-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 510, afin de permettre l'usage unifamilial ou multifamilial dans certains secteurs et un usage commerce de voisinage dans le noyau villageois.

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2015-07-196 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'il sera présenté un projet de règlement numéro **437-36**, afin de modifier le Règlement de zonage no 437 et qui vise la zone C-420 et a pour but de permettre la construction d'habitations multifamiliales de type condos avec un maximum de 4 matériaux de revêtements extérieurs différents et les constructions en porte-à-faux avec un empiètement maximal de 50 centimètres dans les marges de recul latérales pour la classe d'usage « Habitation multifamiliale ».

2015-07-197 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'il sera présenté un projet de règlement numéro **437-37** afin de modifier plusieurs dispositions du Règlement de zonage no 437, notamment afin de modifier les normes relatives aux remises et les règles applicables à l'aménagement des entrées du parc industriel.

2015-07-198 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 439

Monsieur le conseiller Bruno Roy donne avis de motion qu'il sera présenté un projet de règlement numéro **439-2**, afin de modifier le Règlement de construction no 439. Ce projet de règlement a pour but de modifier les normes régissant les types de fondation selon la nature des travaux de construction.

2015-07-199 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO 440

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté un projet de règlement numéro **440-10**, afin de modifier le Règlement sur les permis et les certificats no 440. Ce règlement a pour but notamment : d'exiger un dépôt additionnel de **1 500 \$** pour fin de contrôle des niveaux d'un terrain et de clarifier l'exigence à fournir un plan d'implantation et de localisation lors de la construction d'une piscine creusée.

2015-07-200 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NO 473

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'il sera présenté un projet de règlement numéro **473-2**, afin de modifier le Règlement sur les nuisances no 473. Ce projet de règlement a pour but de supprimer une disposition réglementaire portant sur les herbes hautes.

2015-07-201 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515

Monsieur le conseiller Bruno Roy donne avis de motion qu'il sera présenté un projet de règlement numéro **515-2**, afin de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515. Ce projet de règlement a pour but notamment : de modifier les frais pour les demandes de PIIA; les pénalités pour les travaux débutés sans avoir présenté une demande de PIIA; l'aménagement des terrains pour le secteur de la rue Huot et la possibilité d'assimiler les dispositions du Règlement no 494 au Règlement no 515 afin d'avoir un seul règlement sur les PIIA.

2015-07-202 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-13, lot 5 271 588 (28, RUE RIVELAINE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2015-13 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure no 2015-13, à l'effet de permettre une entrée charretière avec une largeur de 7,62 mètres au lieu des 6,7 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2015-07-203 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2015-15, LOT 2 066 989 (62, RUE GABRIELLE-ROY)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2015-15 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure no 2015-15, à l'effet de régulariser une remise existante dont la distance avec la ligne latérale de terrain est de 0,83 mètre au lieu du 1 mètre prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2015-07-204 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-16, LOT 2 068 383 (2972, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite changer le matériau de revêtement de la toiture de sa propriété en remplaçant le bardeau d'asphalte par de la tôle en acier;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-16 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no 2015-16 telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-07-205 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-17, LOT 2 070 810 (2747, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite changer le matériau de revêtement de la toiture de sa propriété en remplaçant le bardeau d'asphalte par de la tôle en acier;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-17 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no 2015-17 telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-07-206 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2015-18, LOT 2 068 184 (2653, BOULEVARD PERROT)

Considérant que la demande est à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment équestre dans la cour arrière;

Considérant que les travaux projetés contribueront à augmenter les distances séparatrices entre l'installation d'élevage et les résidences présentes sur le boulevard Perrot;

Considérant que les travaux incluent le déplacement de l'aire de stationnement vers l'arrière du terrain;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-18 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no 2015-18 telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-07-207 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-19, LOT 2 068 383 (2897, BOULEVARD PERROT)

Considérant que la demande est à l'effet de permettre la rénovation d'une ancienne grange;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-19 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no 2015-19 telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-07-208 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2015-20, LOT 2 070 319 (1421, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite changer le matériau de revêtement de la toiture de sa propriété en remplaçant le bardeau d'asphalte par de la tôle en acier;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2015-20 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

-76-

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil accepte la demande no 2015-20 telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-07-209 AUTORISATION DE DÉPENSE – APPEL D’OFFRES GT2014-11 – CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES CONTENUES DANS DES SACS DE DÉSHYDRATATION PASSIVE

Considérant que lors des travaux afin de vider les sacs de déshydratation des boues aux étangs aérés, l’entrepreneur a avisé la Ville que des travaux devaient être réalisés au chemin d’accès.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d’autoriser le paiement d’une somme de **14 225,42 \$** plus taxes, afin d’assumer le coût d’aménagement du chemin d’accès aux sacs de déshydratation passive des boues.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-02-414-00-440.

ADOPTÉE

2015-07-210 APPEL D’OFFRES GT2015-11 – TRAVAUX DE PAVAGE 2015 – OCTROI DE CONTRAT

Considérant qu’à la suite d’un appel d’offres GT2015-11 pour des travaux de pavage pour l’année 2015, 4 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes publiquement le 9 juillet 2015 immédiatement après 10h30;

Considérant qu’après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d’appel d’offres GT2015-11.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit **ALI CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de pavage 2015, pour un montant de **241 250,98 \$**, plus taxes applicable, le tout en conformité avec le document d’appel d’offres GT2015-11.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-300-10-710.

ADOPTÉE

2015-07-211 SUBVENTION AUX ORGANISMES – ÉVÉNEMENT NOTRE-DAME EN FÊTE 2015

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d’octroyer une subvention de **500 \$** chacun, aux 8 organismes reconnus par la Ville ayant contribué à la réalisation de l’événement Notre-Dame en Fête 2015, suite à leur participation à la journée de l’événement, pour une somme totale de **4 000 \$** :

- Les Archers Perrotdamois
- Les Gymnastes de l’Île
- Les Citoyens Perrotdamois
- La Ligue de balle amicale
- Le Club de l’âge d’or Sainte-Jeanne-de-Chantal
- Le Club de pétanque
- Les Scouts
- Le Club de tennis de NDIP

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

2015-07-212 AUTORISATION DE DÉPENSES – ACQUISITION ET INSTALLATION DE QUAIS – AUGUSTE-BROSSOIT

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'aménagement de la descente à l'eau située au bout de la rue Auguste-Brossoit.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'autoriser un budget total de **6 000 \$** afin d'acquérir les équipements nécessaires à l'achat de 4 quais et de procéder à leur installation.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2015-07-213 AUTORISATION DE DÉPENSE ET FINANCEMENT DES PHOTOCOPIEURS AUX ATELIERS MUNICIPAUX ET À LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil autorise l'achat de 2 photocopieurs modèle 364^e et C364e de marque Konica Minolta pour les Ateliers municipaux, pour un montant de **11 595 \$**, plus taxes;

Et un photocopieur de marque Xerox pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour un montant de **2 640 \$**, plus taxes.

Que ces dépenses soient puisées à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans, en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputé au poste budgétaire 1-22-300-00-200.

ADOPTÉE

2015-07-214 LEVÉE DE FONDS – CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA

Considérant la demande du Centre Notre-Dame-de-Fatima pour que la Ville soit le présentateur de l'édition 2015 de leur levée de fonds;

Considérant que l'objectif poursuivi par cette levée de fonds est de bonifier le programme Arc-en-ciel visant à intégrer les personnes vivant avec un handicap intellectuel;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales, permettent à une ville de soutenir des initiatives en matière communautaires.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville accepte d'être présentateur de l'édition 2015 de la levée de fonds du **Centre Notre-Dame-de-Fatima** et autorise une dépense de **5 000 \$** conformément au programme de partenariat établi.

ADOPTÉE

2015-07-215 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSURANCE COLLECTIVE DU REGROUPEMENT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT le mandat confié à BFL CANADA services-conseils inc. (*BFL SCI*) afin d'agir à titre de consultant dans le cadre de l'appel d'offres pour le régime d'assurance collective du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par SSQ Groupe financier;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par *BFL SCI* portant sur un contrat de soixante (60) mois comme prévu au devis;

CONSIDÉRANT les recommandations de *BFL SCI*;

CONSIDÉRANT QUE la tarification est garantie jusqu'au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration, la méthodologie de renouvellement et la grille d'ajustement maximum sont garantis pour la durée du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a octroyé le contrat pour la fourniture d'assurance collective du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au conseil de la MRC du 17 juin 2015 à SSQ Groupe financier.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement **de renouveler** l'adhésion à l'assurance collective du regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec SSQ Groupe financier pour toutes les protections qui y sont prévues;

QUE ce contrat soit d'une durée de soixante (60) mois maximum, comme prévu au devis et que la mise en vigueur soit effectuée le 1^{er} octobre 2015.

ADOPTÉE

2015-07-216 **AUTORISATION DE DÉPENSES – POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 16**

Considérant que le moteur de la pompe numéro 1 est brisé à la station de pompage numéro 16.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser de donner le mandat à **LES POMPES JP** pour effectuer la réparation de la pompe numéro 1 et d'autoriser une dépense de **21 612,97 \$**, plus taxes.

Que ces dépenses soient puisées à même le surplus libre et imputées au poste budgétaire 1-02-415-60-566.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de juin 2015 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 30 juin 2015 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-07-217 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc
